

LES TRANSFERTS D'ARMES MONDIAUX.

Les évolutions des transferts d'armes mondiaux en cours depuis le début des années quatre-vingt dix se sont accentuées en 1994. On peut discerner en particulier les mouvements suivants.

* La tendance à la **contraction générale** des transferts décelable depuis 1987, d'après les données de l'ACDA et du SIPRI, s'est poursuivie en 1993 puisque, entre ces deux dates, les exportations d'armes majeures sont passées de 46 milliards de dollars (constants 1990) à 22 avec une baisse particulièrement marquée pour les pays en voie de développement dont les achats se sont contractés de 60%, alors que les achats des pays industrialisés ne reculaient que de 35%.

* La tendance à **l'hégémonie des Etats-Unis** dans les ventes mondiales s'est accentuée, puisque les dernières données disponibles indiquent que les ventes américaines ont représenté en 1993 53% d'un marché mondial estimé à 110 milliards de francs. Les projections montrent que cette part pourrait monter à 59% en 2000. Surtout les Etats-Unis sont maintenant proches d'une position monopolistique soit pour certaines zones du tiers monde (70% du marché des pays du Golfe), soit pour certains types d'équipement (2/3 des avions de combat, 80% des systèmes C3I) et qu'ils cherchent à étendre cette hégémonie. Leur pugnacité nouvelle à l'exportation est confortée par la nouvelle directive sur la politique d'exportation de matériels d'armement du président CLINTON signée en février 1995 qui insiste, pour la première fois sur la politique de ventes d'armes comme condition du maintien de la base industrielle de défense. Les firmes américaines connaissent maintenant une dépendance par rapport à l'exportation, nouvelle pour elles, qui se repère par exemple dans le fait que dans les années quatre-vingt, les exportations d'avions de combat ne représentaient qu'un tiers de la production US alors que pour la période 1995-2000 elles représenteront les deux tiers. Ce changement d'orientation des Etats-Unis accroît les difficultés des pays exportateurs européens, durement concurrencés.

* On constate également une **transformation de la géographie des clients** : Le Moyen orient n'est plus la première zone importatrice du monde. L'équipement déjà accumulé ainsi que la faiblesse des cours du

pétrole ont joué à la contraction sur les achats. En revanche l'Asie a consolidé sa place de premier importateur. Les deux ensembles que constituent le sous-continent indien et l'extrême orient sont considérés tant par le Pentagone que par les officiels européens comme le champ privilégié des ventes d'ici l'an 2000, le marché étant estimé pour cette période par le pentagone à environ 450 milliards de francs. Il est notable que cet accroissement des importations ne concerne pas seulement un "gros acheteur" comme Taïwan, mais l'ensemble des pays de la zone : Corée du sud, Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande...

* Ce déplacement du centre de gravité des marchés d'exportation s'accompagne d'une **évolution importante des types de matériels vendus**. Cette évolution ne touche pas les pays du Golfe qui importaient déjà à peu près tous les systèmes majeurs existants et dont la politique a surtout consisté à compléter et remettre à niveau leurs matériels. En revanche, elle est très nette dans la zone extrême orient dont les achats débordent maintenant largement les matériels servant à la sécurité intérieure ou aux tâches "gendarmiques" et sont orientés vers des moyens navals importants, des avions de combats modernes (F-16, F-18, Mirage 2000-5, Mig 29) constituant des flottes aériennes non négligeables, des missiles antinavires (Exocet français, Harpoon américain), des engins air-air (Mica, Sparrow, sidewinder, etc.) ou sol-air (Mistral). Cette évolution ne peut être considérée comme stabilisante dans une région où - des Paracels aux Spratleys, en passant par les îles Haïnan, Patras et les différents détroits - les litiges sont légions.

* On peut également observer qu'une attention nouvelle commence à se faire jour quant aux **armes légères et à l'artillerie de petit calibre**, étant donné le rôle que jouent ces armements dans beaucoup de conflits contemporains. La méconnaissance des flux dans ce domaine contribue à accroître l'opacité des transactions et à intensifier les facteurs belligères dans les zones de crise des formations étatiques.

* Cette attention nouvelle va de pair avec une exigence plus générale quant aux **données disponibles** sur les transferts. Comme on le sait les deux sources principales sont américaines (ACDA) et suédoises (SIPRI). Toutefois, ces sources ne reflètent qu'imparfaitement la réalité du commerce des armes. Le SIPRI, en particulier ne retient que les systèmes

d'armes majeures et retraite les données sur les contrats de façon à obtenir des évaluations cohérentes internationalement. Mais deux problèmes sont devenus plus nets ces dernières années :

D'une part il existe dans certains cas des différences notables entre les données internationales et les données nationales : ainsi pour l'année 1993, le SIPRI indique pour la France des exportations de 578 millions de dollars (constants 1990) alors que les données officielles du ministère de la défense indiquent 29 milliards de francs de livraisons. La différence est considérable.

D'autre part, la non prise en compte des transferts concernant les armes légères et l'artillerie de petit calibre apparaît de moins en moins justifiable dans la période de troubles "régionaux" actuelle.

La mise en oeuvre par l'ONU du "registre international sur les ventes d'armes" répond pour une part à ce souci de transparence mais le résultat n'est pas encore à la hauteur du projet : les réponses à ce registre étant "volontaires" un certain nombre d'Etats, gros importateurs sont absents du registre (c'est le cas en particulier de pays du Golfe comme l'Arabie saoudite, le Koweït,). De plus, le registre limite les catégories d'armes recensées, en excluant justement les armes légères et l'artillerie de petit calibre. Enfin les données sont présentées en nombre d'unités physiques, sans indication de valeur économique. Surtout, la diffusion de ce registre a été jusqu'à présent quasi confidentielle, ce qui ne lui a pas vraiment fait jouer son rôle d'instrument de transparence. L'évolution récente du marché des armements, dont la contraction ne réduit pas vraiment les aspects déstabilisants, nécessite des progrès substantiels quant à la transparence dont la nécessité a été soulignée avec force, tant par les décisions de l'ONU que par le Livre blanc sur la défense du gouvernement français.

Jean-Paul HEBERT, (CIRPES)

Groupe de sociologie de la défense, EHESS